



Paris le 15 décembre 2015

Philippe de LADOUCETTE,
Président
Commission de Régulation de l'Energie
15, rue Pasquier
75379 Paris Cedex 08

PDV
DG
Dir Guu

Objet : Consultation publique de la CRE

Monsieur le Président,

Villes de France est une association pluraliste d'élus qui rassemble les villes et agglomérations de taille infra-métropolitaine du territoire national, ensemble qui est le cadre de vie de près de la moitié de la population française.

Nous souhaitons porter à votre connaissance certains éléments concernant la consultation publique de la CRE sur le prochain tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF (dit « ATRD5 »). Nous sommes particulièrement attachés à un développement équilibré des territoires, au niveau économique, social, mais aussi environnemental. Les opérateurs de réseau nationaux, comme GRDF, jouent un rôle particulièrement important à nos yeux dans ces enjeux. Leur présence répartie sur les territoires, en monde rural ou sur les bassins de vie urbains sont source de dynamisme économique.

Nous ne pouvons que saluer les efforts de la Commission de Régulation de l'Energie visant à trouver des leviers pour une performance accrue du distributeur de gaz. Il est essentiel que dans le cadre actuel de monopole, l'opérateur puisse s'inscrire dans la recherche continue de productivité, pour que l'accès au gaz puisse se faire au meilleur coût pour les usagers.

Cependant, *Villes de France* s'inquiète des propositions cumulées du régulateur sur une forte augmentation du niveau de performance exigé, de la baisse du taux de rémunération, et de la baisse de l'enveloppe des dépenses d'exploitation. Sans être en mesure de se prononcer sur le juste niveau de ces éléments, nous notons qu'ils sont notablement plus bas que les recommandations de l'opérateur.

En effet, nous souhaiterions nous assurer que GRDF sera en mesure de conserver son ancrage territorial d'une part, et son expertise d'autre part. Nos villes adhérentes travaillent au quotidien avec GRDF. Leur expertise technique est reconnue, non seulement pour l'exploitation du réseau, mais aussi sur les travaux de planification énergétique.

Sur le plan de l'accompagnement des collectivités (question 19), il est particulièrement important de rappeler que ces missions font pour nous partie intégrante des missions attendues d'un opérateur comme GRDF. Les interlocuteurs GRDF des services des villes apportent un savoir-faire en ingénierie de projets en lien avec l'énergie. Ces aides au montage de projets ambitieux sur la méthanisation des déchets, le développement de mobilité propre avec le GNV et BioGNV, l'aide à la planification

énergétique avec les PCAET, PLU s'avèrent essentiels. Il serait extrêmement dommageable de remettre en cause des relations durables, qui préparent activement la transition énergétique en France.

Sur la question des smart grids (question 21), il ne nous paraît pas indispensable dans les circonstances présentes de mener des analyses de coûts/bénéfices. Comme sur tous les projets énergétiques qui sont aujourd'hui pleinement intégrés dans le mix énergétique français, les expérimentations menées aujourd'hui seront pour certaines les solutions de demain. Les villes, et particulièrement les villes infra-métropolitaines que nous représentons, produiront et consommeront des énergies renouvelables, elles continueront de consommer des énergies traditionnelles. Le fonctionnement des réseaux devra nécessairement évoluer pour mettre en cohérence les sources d'approvisionnement et les niveaux de consommation. Le smart grids répond à ces questions majeures. Nous estimons que l'opérateur GRDF doit être en mesure d'y consacrer ressource et énergie, aux côtés des villes.

Nous espérons que ces éléments contribueront à éclairer la décision de la Commission de Régulation de l'Energie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Caroline CAYEUX
Sénateur-maire de Beauvais,
Présidente de la CA du Beauvaisis,
Présidente de Villes de France